

CONTINGENTEMENT DES ÉLÈVES JUIFS

DÉCLARATION obligatoire pour la famille de tout élève dûment inscrit

(Exécution des instructions de M. le Recteur de l'Académie d'Alger
en date du 23 Avril 1942, n° 2965(b))

Etablissement :

Classe :

DEMANDE D'ADMISSION DE L'ÉLÈVE

Nom et tous les prénoms (dans l'ordre) : *Cherqui Lucette Dina jaim*
 Date et lieu de naissance : *22 juillet 1929 à Média*
 Nationalité : *Française*

DÉTERMINATION DE LA QUALITÉ DE JUIF

Grands-parents de l'élève : Indiquer pour chacun d'eux :

- 1°) Le nom et tous les prénoms.
- 2°) Par oui ou par non, s'il est ou était de race ou de religion juive, oui ou non.

	NOM ET PRÉNOMS	De race juive	De religion juive
Grand-père paternel...	<i>Cherqui Salomon</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Grand-mère paternelle...	<i>Cherqui Messaouda</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Grand-père maternel...	<i>Cherqui Eliaou</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Grand-mère maternelle...	<i>Cherqui Messaouda</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>

Renseignements à produire si deux grands-parents seulement sont juifs :

- Indiquer {
- 1° La religion de l'élève :
 - 2° S'il a adhéré à une autre religion que la religion juive :
 - 3° S'il y a été baptisé :
 - 4° à quelles dates :

Justifications produites :

DÉTERMINATION DE L'ORDRE DE PRIORITÉ

Renseignements à produire sur le père de tout élève juif :

- 1° Mort pour la France (date et lieu) :
- 2° Décoré pour faits de guerre {
 - a) de la Légion d'Honneur (date et citation) :
 - b) de la Médaille Militaire (date et citation) : *n° 9/769 en date du 4 décembre 1920*
rang de en date du 16 juin 1920

T. S. V. P.

3° S'il est titulaire de la carte du Combattant 1914-1918 (numéro de cette carte et Comité départemental) :

N° 6609 comité départemental à Alger

a) Croix de guerre 1914-1918 (nombre et ordre des citations) : Croix de guerre 3 citations
du 1^{er} Rég^t de Zouaves N° 110 - 141 - 170

b) Blessé de guerre (taux de l'invalidité) :

c) Engagé volontaire :

d) Pensionné pour maladie contractée au front (taux de l'invalidité) : 20%

e) Durée du séjour au front : 19 mois et 8 jours

— dans la zone des armées : 3 mois et 12 jours

— dans la zone de l'intérieur : 11 mois et 22 jours

du Orient — 7 mois

Total : trois ans 7 mois
et 11 jours

4° a) Croix de guerre 1939-1940 (nombre et ordre des citations) :

b) Prisonnier de la guerre 1939-1940 (durée de la captivité) :

S'il n'est pas titulaire de la carte du Combattant 1914-1918 :

c) Croix de guerre 1914-1918 (nombre et ordre des citations) : Croix de guerre 3 citations
du 1^{er} Rég^t de Zouaves N° 110 - 141 - 170

d) Blessé de guerre (taux de l'invalidité) :

e) Engagé volontaire :

f) Durée du séjour au front : 14 mois et 8 jours (taux de l'invalidité) : 20%

— dans la zone des armées : 3 mois et 12 jours

— dans la zone de l'intérieur : 11 mois et 22 jours

du Orient — 7 mois

Total trois ans
9 mois et 11 jours

5° Nom, prénoms et âge des autres enfants : Cherqui Yvette - 18 ans - Cherqui Sylvain 17 ans
Cherqui Eli 10 ans - Cherqui Lucile 8 ans - Cherqui Lucette 12 ans, Cherqui Adrien 5 ans
Cherqui René trois mois

Justifications produites :

Nom, qualité, profession et adresse du déclarant (père, mère, tuteur, etc.) : Cherqui Moïse
Facteur des Postes à Alger R.P. 19 avenue du train Vallon Alger

Le soussigné déclare, en outre, qu'il n'a pas sollicité l'admission de l'élève dans un autre établissement.

Fait sous la loi du serment

(date et signature)

Le 15 juin 1942
Cherqui

NOTA - Toute fausse déclaration est passible de
l'emprisonnement de un an à cinq ans et d'une
amende de mille à vingt mille francs.